

SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (CNRS, INSERM, INRIA, IRD)
7 rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 0149583 85 - Fax : 01495835 33
mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

EN BREF

N° 30 – 11 juillet 2001

Comité technique paritaire ministériel du 5 juillet: la FERC-CGT a refusé de siéger

L'ensemble des organisations syndicales avait boycotté le Comité Technique Paritaire Ministériel (Enseignement supérieur- Recherche) du 26 juin 2001, puisque le Ministère avait refusé d'infléchir ses positions sur la RTT, en particulier sur les 1600 heures, le nombre de jours de congés annuels et la non création d'emploi. Le CTP du 26 juin n'avait donc pu se tenir, faute de quorum.

Le CTPM a été reconvoqué dans la foulée pour le 5 juillet, avec le même ordre du jour et les mêmes textes. Dans ce contexte, la FERC-CGT a refusé de siéger, ainsi que la FSU et FO. Le SGEN-CFDT a quitté la salle du CTPM quand a été abordé le point RTT. Seule L'UNSA (ex-FEN) a siégé, en annonçant qu'elle voterait contre le projet d'arrêté.

Le texte sur la RTT proposé au CTPM a donc été refusé par les organisations syndicales.

Rappelons qu'aucun CTP ministériel n'a obtenu l'accord des organisations syndicales sur les arrêtés d'application du protocole Sapin, qui avait été lui-même rejeté par l'ensemble des syndicats de la fonction publique.

Les CTP d'établissement vont siéger à l'automne. Celui de l'INRA est prévu le 5 septembre, et celui de l'INSERM le 24 septembre. Pour les autres organismes, nous n'en avons pas encore les dates. Les réunions de ces instances devront être l'occasion, après débat avec les personnels, de rassemblements massifs dans chaque établissement.

C'est pourquoi, devant le diktat du gouvernement, il faut nous mobiliser massivement à la rentrée afin que s'ouvrent de véritables négociations sur le contentieux revendicatif au niveau de l'ensemble de la fonction publique : emploi et réduction du temps de travail, pouvoir d'achat, retraites et missions du service public.

Dès à présent, nous devons prendre toutes les dispositions pour mobiliser les personnels afin de préparer une rentrée sociale unitaire et offensive.

La situation exige, comme le souhaite l'UGFF-CGT, une rencontre de l'ensemble des organisations syndicales pour décider une action unitaire de tous les personnels de la Fonction publique.

COMMUNIQUE du SNTRS-CGT **SOLEIL : soutenons les personnels du LURE en lutte !**

Les membres nommés du CA du CNRS ont entériné, le mercredi 4 juillet 2001, l'externalisation du TGE-SOLEIL hors du CNRS ! C'est un choix contre la recherche publique et le CNRS !

En opposition avec les revendications des personnels du LURE qui manifestaient au CNRS à Auteuil, le même jour, le Conseil d'Administration du CNRS a voté la participation du CNRS à hauteur de 72 % des parts du capital de la société civile de droit privé SOLEIL, entérinant de fait le diktat du Ministère de la recherche d'externaliser le TGE SOLEIL hors du CNRS. Les 28 % restants étant normalement réservés pour le CEA.

Le vote a donné 1 contre (le représentant de la CGT confédérale, qui est sorti après le vote), 4 refus de vote (les élus des syndicats SNTRS-CGT, SNCS-FSU, SGEN-CFDT qui ont quitté la salle) et le reste pour, tous les administrateurs nommés !

C'est en accord avec les personnels du LURE que tous les élus du CA sont sortis pour protester contre ce coup de force du Ministère et de la direction du CNRS pour faire avaliser la société civile de droit privé et une pseudo structure de recherche qui lui serait accolée, dénommée Unité de Recherche de Soutien à Soleil (URSS). Cette unité n'a aucune légitimité scientifique et statutaire, elle serait utilisée pour transférer les 320 personnes du LURE, en fonction des besoins et de la demande de la société civile. C'est une agence de moyens sans droits et sans garanties statutaires.

Cet abandon historique de la part du CNRS, d'un des TGE les plus importants de son parc, confirme le choix antidémocratique du gouvernement de s'impliquer coûte que coûte dans l'espace européen de la recherche pour tenter de trouver des moyens qui manquent et d'échapper aux contraintes statutaires et au code du travail. Cette nouvelle organisation du travail scientifique se fera de plus en plus à statut privé, avec plus de mobilité, de

flexibilité, de précarité, et utilisera le Comité National comme un simple cabinet d'expertises scientifiques, en lieu et place d'une véritable évaluation de la recherche et des emplois scientifiques.

La décision des membres nommés du CA participe à la pression sur les élus de la population du Conseil Régional de Ile de France et du Conseil Général de l'Essonne, qui sont les principaux bailleurs de fonds (1,2 milliard de F) et qui refusent de participer au montage prévu dans les conditions actuelles.

C'est aussi un coup porté à la coopération, en ne donnant qu'un strapontin à l'Université de Paris Sud, qui ne sera plus considérée comme un partenaire, car pas assez rentable ! Alors qu'elle a été, avec les enseignants chercheurs et les IATOS, parmi les créateurs du LURE.

Quant à la participation des pays européens à la société civile, en l'état, il est pratiquement nul et leur financement est complètement invisible !

Nous sommes en droit de nous poser la question : qui va payer la facture pour faire fonctionner la société civile ? Si c'est le CNRS, avec quel argent ? Rappelons qu'il faut 1,8 milliards de F pour la construction et 700 millions de F pour l'exploitation, soit au total 2,5 milliards de F.

Les personnels du LURE ont décidé l'arrêt reconductible du faisceau et le boycott total de leur participation à la mise en place de SOLEIL.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels de la recherche publique à apporter leur soutien à la lutte des personnels du LURE, pour que SOLEIL reste une UMR dans le cadre des statuts publics, avec une coopération CNRS-CEA-Enseignement Supérieur ouverte sur l'Europe et l'économie.

Villejuif, 11 juillet 2001

Face aux décisions du CA du CNRS, nous demandons aux élus de la Région Ile de France d'intervenir auprès des organismes concernés afin que de véritables négociations s'ouvent avec les personnels, pour le maintien de Soleil dans la recherche publique.

Les représentants du SNTRS-CGT et de la CGT ont exprimé aux personnels du LURE rassemblés au CNRS au moment du CA du 4 juillet, leur opposition aux propositions de la direction du CNRS.

CNRS : Elections aux conseils scientifiques de département

Les personnels ont reçu le matériel électoral pour les élections aux conseils de département du CNRS.

Le SNTRS présente des candidats chercheurs A et B dans plusieurs départements scientifiques et des candidats ITA dans tous les départements.

Il est possible d'avoir des élus chercheurs, comme le montrent nos résultats au Comité National et aux dernières élections au Conseil d'administration et au Conseil scientifique du CNRS.

Il est également important de peser davantage parmi les ITA.

Le SNTRS est le seul syndicat à avoir élaboré des professions de foi qui présentent la situation particulière de chaque département et qui indiquent les revendications que nos élus défendront.

Rappel des dates du scrutin : 3 juillet au 10 septembre.

Mobilisons-nous pour faire voter pour le SNTRS-CGT !

Département PNC : appelons l'ensemble de personnels ITA et IATOS de ce département à boycotter les élections au collège C : le CNRS a invalidé la liste SNTRS / SNPSEN au motif que 2 candidats sur les 3 étaient personnels TPN, donc non éligibles... Excluant ainsi les organisations syndicales le plus représentatives des personnels de physique nucléaire.

Plus de 230 millions de F soustraits à la masse salariale du CNRS : inacceptable !

L'organisation systématique des concours de recrutement externe en fin d'année ne fait pas que priver les demandeurs d'emploi d'une embauche dès la mise en place des crédits, chaque début d'année.

Elle ne fait pas que priver les laboratoires et services d'agents attendus depuis longtemps.

Elle se traduit par des annulations de crédits : 130 millions de F récupérés par le Ministère des Finances l'an passé et à présent 107 millions de F « non utilisés » pour la masse salariale, qui viennent d'être reversés au fonds de roulement du CNRS.

Une gestion lamentable : 237 millions de F sont perdus pour l'emploi.

Selon des données du Bilan social CNRS de 1999, 237 millions de F représentent 671 postes moyens à temps plein, toutes cotisations et crédits de formation permanente compris, pendant un an !

Le SNTRS-CGT exige la restitution de ces 671 postes et l'ouverture immédiate des concours correspondants. Pour l'avenir il exige l'ouverture des concours externes en début d'année.